



**Communiqué de presse**  
**Conseil communautaire de Berg et Coiron du 12 novembre 2020**

Le dernier conseil communautaire de Berg et Coiron s'est réuni le jeudi 12 novembre à la salle des fêtes de Lussas.

Le Président Jean Paul Roux, également Maire de la commune, a accueilli les conseillers, tous masqués et suffisamment distancés dans cette période d'épidémie qui nécessite une vigilance accrue.

Les élus de Berg et Coiron étaient appelés à donner un avis sur le schéma de cohérence territoriale de l'Ardèche méridionale. Le SCoT est l'outil de référence qui met en lien les politiques publiques d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, d'environnement et de déplacements sur ce territoire pour les 20 ans à venir. La rédaction du SCoT est désormais terminée, et les communautés de communes parties prenantes, dont Berg et Coiron, doivent désormais donner leur avis sur le contenu du document.

Après des débats nourris et constructifs, les membres du conseil ont rendu un avis favorable au SCoT à l'unanimité, avec quelques commentaires, notamment sur la volonté de maintenir le volume de foncier réservé au développement de l'activité économique sur la communauté de communes. Cet avis sera transmis au SYMPAM, le syndicat qui a élaboré le SCoT. Les élus de Berg et Coiron souhaitent que ce SCoT arrive à son terme d'autant plus qu'il a demandé cinq années de travail et un coût de plus d'un million d'euros.

Pour le fonctionnement de la maison de santé, des avenants ont été votés aux conventions fixant l'une le montant du loyer dû par la communauté de communes à l'Hôpital propriétaire des locaux, et l'autre le montant des loyers dus par les professionnels de santé à la communauté de communes. Ces montants sont ajustés chaque année en fonction des charges réellement constatées depuis la création de la maison de santé en 2013.

Le montant 2020 de la redevance d'enlèvement des déchets pour les professionnels a été voté. Les élus ont notamment décidé une baisse de cette redevance pour les professionnels les plus touchés par l'épidémie de Covid (bars, restaurants).

Les élus de Berg et Coiron ont également validé le renouvellement d'une convention avec Numérian, qui assure la fourniture et l'entretien de matériels informatiques de l'espace public numérique. Le projet de convention pour le renouvellement du point info jeunesse itinérant a aussi été validé pour trois ans. Il va permettre de poursuivre un lien direct avec les jeunes sur les questions de logement, santé, formations, métiers, loisirs, mobilité internationale, emploi/stages/alternance, initiatives et projets.

Agnès Dudal, vice-présidente chargée des services aux habitants, a été désignée représentante de Berg et Coiron au conseil d'administration du collège Laboissière.

Sylvie Dubois, vice-présidente chargée du développement économique, sera quant à elle la représentante du territoire à la maison de l'emploi et de la formation.